



38206 - Mâcher du chewing-gum contenant des matières sucrées pendant le jeûne

question

J'ai appris qu'il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum pendant le jeûne du Ramadan. Comment est-t-on parvenu à cette conclusion ? Quel est l'alternative que je pourrais utiliser au cas où la consommation du chewing-gum serait interdite ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il semble que l'auteur de la question parle du produit bien connu à notre temps. Cette matière élastique contenant le plus souvent des ingrédients sucrés et dotée d'un saveur artificielle. Mâcher ce produit met fin au jeûne. Car les ingrédients sucrés et la saveur ajoutée à la matière de base se dissolvent dans la salive et passent dans le ventre. Nul doute que le chewing-gum utilisé de cette manière met fin au jeûne puisqu'il introduit de la nourriture dans le ventre. Cependant s'il ne contient aucun ingrédient pouvant se dissoudre et passer dans le ventre, il ne met pas fin au jeûne.

Quant aux alternatives du chewing-gum, si on l'utilise pour améliorer l'odeur de la bouche, on peut lui substituer le cure-dent. Car l'usage de celui-ci fait partie des pratique traditionnelles rapportées de façon sûre du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Il est aussi possible de se gargariser ou employer le dentifrice pour chasser la mauvaise odeur de la bouche. Il faut néanmoins éviter que de l'eau s'infilte dans le ventre de l'intéressé. Si celui-ci craint que l'eau ne s'échappe de sa bouche pour pénétrer dans son ventre, il vaut mieux qu'il s'abstienne de l'usage du dentifrice.

Cher frère ! Sachez que cette odeur qui résulte de la vacuité du ventre et qui peut être gênante ne



peut être supprimée par l'usage du cure-dent ou d'autres moyens similaires puisqu'elle se dégage du fond des entrailles à cause du jeûne. Pourtant, elle demeure plus agréable à Allah que l'odeur du musc d'après le hadith d'Abou Hourayra selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **l'odeur qui se dégage de la bouche du jeûneur est plus agréable à Allah que le parfum du musc** (rapporté par al-Boukhari (5583) et par Mouslim (1151) Voir la question n°[22913](#)).

Si l'on mange du chewing-gum dans le cadre d'un traitement qui nécessite un mouvement de la mâchoire, vous pouvez vous référer à la question n° [38552](#).

Allah le sait mieux.